

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 3 JUILLET 2020  
PROCES VERBAL**

PRESENTS :

M. AUFORT Claude - Mme MAHE-VINCE Dominique - M. LELIEVRE Jean-Louis  
Mme JULIOT Véronique - M. BRIAND Gilles - Mme FREMINET Laurence  
M. MORICE Hervé - Mme CORDIER Emilie - M. ROULAND Denis  
Mme LEROUX Myriam - M. WAIRY Sébastien - Mme L'ECORSIER Patricia  
M. FONLUPT Stanislas - Mme BURNEL Stéphanie - M. MEIGNEN Eric  
Mme OLIVIER Cécile - M. PICHARD Benoît - Mme DUPONT-KERYHUEL Laurence  
M. BEAUVAIS Yannick - Mme NICOLAS Jessica - M. LE CROM Jean-Pierre  
Mme POHON Christelle - M. PELON David - Mme HAFFRAY Françoise  
M. NOUZILLEAU Didier - Mme GUENEGO Isabelle - M. CONANEC Michel  
Mme GARRIGUES Colette - M. DESMARS Alain

ABSENTS :

POUVOIRS :

NOMBRE DE PRESENTS : 29  
NOMBRE D'ABSENTS : 0  
NOMBRE DE POUVOIRS : 0  
NOMBRE DE VOTANTS : 29

Services Ville :

Mme FOURNEAU C. - M. ANIORT P. - M. DELAUNAY A.

En vertu de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, les conditions d'élection du maire et les modalités de publicité des réunions des organes délibérants sont aménagées jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire fixé au 10 juillet 2020.

## **1. Résultat des élections municipales et des conseillers communautaires**

M. Claude AUFORT proclame les résultats.

Les scrutins des élections municipales (et des conseillers communautaires) à Trignac, des 15 mars et 28 juin 2020 ont emporté l'élection avec la majorité des voix, de la liste conduite par « Claude AUFORT, Ensemble agissons pour Trignac », et l'attribution de 22 sièges au conseil municipal, et dans le cadre de la proportionnelle, de 7 sièges aux autres listes.

<b>Inscrits : 5532</b>	<b>Votants : 2078</b>	<b>Exprimés : 2042</b>
Liste menée par David Pelon	616 voix	30.17 %
Liste menée par Claude Aufort	959 voix	46.96 %
Liste menée par Alain Desmars	172 voix	8.42%
Liste menée par Michel Conanec	295 voix	14,45%

Nombre de sièges attribués (selon le mode d'élection avec prime majoritaire à la proportionnelle —au quotient électoral puis à la plus forte moyenne) :

<b>Listes</b>	<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Conseillers communautaires</b>
Liste menée par David Pelon	4	1
Liste menée par Claude Aufort	22	4
Liste menée par Alain Desmars	1	0
Liste menée par Michel Conanec	2	0
<b>Total des sièges</b>	29	5

La liste nominative des candidats élus sur ces sièges a été proclamée et publiée à l'issue du scrutin —et annexée au procès-verbal comme suit :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Qualité (Mme, M)</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Suffrages obtenus par la liste</b>
1	M.	AUFORT Claude	09/01/1951	959
2	Mme	MAHE-VINCE Dominique	29/09/1955	959
3	M.	LELIEVRE Jean-Louis	23/04/1954	959
4	Mme	JULIOT Véronique	19/08/1964	959
5	M.	BRIAND Gilles	30/06/1967	959
6	Mme	FREMINET Laurence	30/06/1964	959
7	M.	MORICE Hervé	01/08/1972	959
8	Mme	CORDIER Emilie	30/12/1982	959
9	M.	ROULAND Denis	10/11/1962	959

10	Mme	LEROUX Myriam	08/08/1962	959
11	M.	WAIRY Sébastien	18/11/1978	959
12	Mme	L'ECORSIER Patricia	31/01/1975	959
13	M.	FONLUPT Stanislas	01/02/1972	959
14	Mme	BURNEL Stéphanie	19/06/1974	959
15	M.	MEIGNEN Eric	20/03/1962	959
16	Mme	OLIVIER Cécile	07/03/1981	959
17	M.	PICHARD Benoît	28/01/1982	959
18	Mme	DUPONT Laurence	24/04/1973	959
19	M.	BEAUVAIS Yannick	26/05/1969	959
20	Mme	NICOLAS Jessica	16/07/1977	959
21	M.	LE CROM Jean-Pierre	30/01/1951	959
22	Mme	POHON Christelle	05/03/1969	959
23	M	PELON David	14/02/1969	616
24	Mme	HAFFRAY Françoise	12/11/1946	616
25	M.	NOUZILLEAU Didier	01/06/1968	616
26	Mme	GUENEGO Isabelle	30/03/1970	616
27	M.	CONANEC Michel	01/04/1961	295
28	Mme	GARRIGUES Colette	09/08/1954	295
29	M.	DESMARS Alain	10/08/1960	172

### Résultat des élections des conseillers communautaires

Ont été élus conseillers communautaires :

- 1 - Claude AUFORT
- 2 - Dominique MAHE-VINCE
- 3 - Jean-Louis LELIEVRE
- 4 - Véronique JULIOT

## **2. Séance d'installation**

En vertu de l'article L. 2121-7 du CGCT, les conseillers nouvellement élus sont installés lors de la réunion de l'assemblée communale -qui se tient entre le vendredi et le dimanche suivant le tour de scrutin.

La convocation de ce conseil municipal est faite par le maire sortant. La présidence de la séance revient à la doyenne d'âge (Mme Françoise HAFFRAY), laquelle nomme un secrétaire de séance, et s'assure que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance (conformément à l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 fixé à un tiers, soit 10)). Les nouveaux élus peuvent avoir donné une procuration, si empêchés. Les élus peuvent détenir deux pouvoirs. La séance est publique.

Préalablement à l'élection du maire, la doyenne d'âge, présidente provisoire de cette assemblée, procède à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé à cet effet, de désigner la plus jeune de l'assemblée, Mme Emilie CORDIER.

La secrétaire de séance rédigera le procès-verbal détaillé de cette élection du maire et des adjoints, selon le modèle de la circulaire ministérielle du 13/03/2014 précisant les modalités d'élection et d'exercice d'une part de conseiller municipal et communautaire, d'autre part des fonctions de maire et d'adjoint.

## **3. Election du maire (article L.2122-7 du CGCT)**

La doyenne d'âge prend la présidence de l'assemblée et procède à l'appel des membres du conseil.

Le candidat tête de la liste ayant obtenu la majorité absolue « Ensemble, agissons pour Trignac », M. Claude AUFORT, se portera candidat à la fonction de maire.

L'élection aura lieu au scrutin secret selon le mode ci-après : au 1<sup>er</sup> tour, majorité absolue (15 voix), si nécessaire un 2<sup>ème</sup> tour et majorité absolue requise, si nécessaire un 3<sup>ème</sup> tour à la majorité relative.

Dès l'élection du maire, ce dernier présidera la séance.

Mme Françoise HAFFRAY donne lecture des articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du CGCT.

L'assemblée désigne comme assesseurs M. Benoît PICHARD et Mme Cécile OLIVIER.

Mme Françoise HAFFRAY demande quelles sont les personnes candidates à l'élection du Maire.

Sont déclarés candidats :           M. AUFORT Claude  
  M. PELON David

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé une enveloppe dans l'urne. Il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants : **29**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : **0**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art.L.65 du code électoral) : **3**

Nombre de suffrages exprimés : **26**

Majorité absolue : **14**

Nombre de suffrages obtenus :

M. AUFORT Claude : **22**

M. PELON David : **4**

Monsieur AUFORT Claude ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Maire de Trignac et a été immédiatement installé.

### **Déclaration de M. Claude AUFORT :**

Je suis heureux et fier d'être réélu Maire par le nouveau Conseil Municipal issu du 2<sup>e</sup> tour de scrutin du 28 juin 2020. Je remercie les électeurs qui ont fait confiance à notre équipe Ensemble Agissons pour Trignac. Je remercie nos sympathisants et enfin tous ceux qui se sont impliqués dans notre campagne. Mais je remercie aussi tous les électeurs qui se sont déplacés pour exprimer dans les urnes le choix des personnes et des projets qui leur semblaient les meilleurs pour leur ville.

Le taux d'abstention de plus de 60% vient atténuer le plaisir de la victoire. Nous sommes là dans une forte interrogation sur l'organisation démocratique. Je compte bien y travailler dans les années à venir : ne pas s'en préoccuper c'est prendre le risque de régimes autoritaires ou dessiner une voie unique vers des expressions sporadiques de colère et de violence. Cela, comme citoyen, ne peut pas me satisfaire.

Nous devons y être d'autant attentifs que les lendemains qui nous attendent, et qui se dessinent dès aujourd'hui avec les plans sociaux d'Airbus et de Stelia, sont ceux d'une récession économique qui va bousculer la société et affecter les plus fragiles sur le marché du travail : les jeunes et les intérimaires en premier. Dans les périodes qui s'annoncent les sirènes du rejet, de la recherche de bouc émissaires ou d'hommes providentiels pourraient bien se greffer sur le désenchantement démocratique.

On nous posait la question hier : qu'est-ce qui a fait que depuis 1975 jusqu'à presque 2015, le nombre de Trignacais soit resté stable ? La réponse est simple : La situation économique du bassin nazairien et particulièrement la fermeture de la SEM en 1975... Ça va vite une fermeture d'usine, mais ses conséquences ne sont pas qu'immédiates, et il en a fallu du temps, pour remonter la pente. La belle reprise économique de notre territoire depuis 2015 a dynamisé la ville : les infrastructures avec le gros programme de rénovation urbaine de Certé, la diversification du tissu économique de Trignac, la proximité et l'accessibilité des grands centres d'emplois et de la ville centre ont permis à Trignac de tirer le meilleur parti de cette embellie et la population s'est remise à croître.

Demain il y aura des turbulences ; néanmoins Trignac a des atouts, qu'elle n'avait pas dans les années passées : ceux qu'on vient de citer en premier, mais aussi la facilité d'accès à la gare SNCF, des transports publics performants, le plan de déplacements vélos, de nouvelles infrastructures routières comme la desserte Altitude et le boulevard de l'Atlantique qui font de notre ville, une ville attractive.

Trignac face à la crise qui s'annonce n'est plus seule : la force de l'intercommunalité avec la Carène, les finances saines, sans endettement de nos 2 collectivités, sont des points essentiels qui nous serviront de leviers pour ne pas subir trop brutalement la récession qui s'annonce, et même, et le rôle des élus est à ce moment-là important, de saisir de nouvelles opportunités de développement et d'évolution. Le grand projet de rénovation du centre-ville devient, dans ces circonstances, d'autant plus essentiel. Dans les temps moroses il faut donner de la perspective, il faut savoir mener des projets. Ils sont les garanties de l'unité sociale et de l'identité d'une ville.

Le municipale qui s'annonce sera donc particulier. D'autant que nous ne savons pas ce qu'il adviendra de l'évolution du coronavirus et qu'un autre danger plus insidieux guette : le réchauffement climatique. Il vient perturber en premier lieu la Brière et ses villages. L'urbanisation depuis les années 1955, les changements des pratiques agricoles et des paysages, l'artificialisation des sols nous fragilisent face aux risques d'inondation et aux pics de chaleur. Durant ce temps les ouvrages permettant drainage et évacuation ont peu évolué.

J'ai conscience que je vous dresse un tableau qui n'est pas idyllique, qui peut même inquiéter. Mais il faut être lucide pour mener une ville, et pour que les citoyens se mobilisent.

Les élus vont se démerer et vous pouvez compter sur la belle équipe d'Ensemble Agissons pour Trignac et sur ma détermination. Mais nous avons aussi besoin du soutien du plus grand nombre d'habitants. Il va falloir être rassemblés dans les temps qui viennent ! Passer son temps à « dégommer » ceux qui s'activent n'est plus possible : on peut être exigeant pour peu qu'on contribue positivement. Face aux difficultés il nous faut être unis et chacun doit prendre sa part, par tous moyens à sa convenance, qui permettent des actions positives, du soutien, de l'engagement associatif, du bénévolat. Sans oublier, mais beaucoup le font déjà, et c'est essentiel, de faire vivre les solidarités familiales. Nous vous proposerons de travailler avec nous lors des permanences en marchant, dans des ateliers citoyens, lors de projets à affirmer comme la rénovation du centre-ville, ou de projets à ouvrir comme celui du site de Bel Air par exemple. Nous chercherons à fabriquer du collectif parce qu'il nous rend plus fort face à l'adversité : le groupe d'employeurs de la zone Altitude nous semble être un modèle adapté à demain : nous avons l'objectif de créer un groupe de commerçants pour Grand Large et d'entreprises tertiaires pour Grand Champs par exemple. Nous devons jouer collectif ! L'heure n'est pas au repli et la démocratie ne peut être efficace si elle reste confinée dans l'enceinte d'une gestion administrative municipale. Je ne déclinerais pas notre projet municipal, les citoyens ont eu tous les éléments lors de la campagne et nous y reviendrons. Nous avons la chance d'avoir, pour le réaliser, une très grande majorité de services et d'agents constructifs et soucieux du service public. Les pratiques professionnelles continueront d'évoluer pour offrir une qualité de vie et de ville pour tous habitants.

Pour finir, je suis conscient de l'importance de la tâche qui nous attend mais sachez bien que je suis convaincu que les Trignacaises et Trignacais ont fait, en nous élisant, le meilleur choix entre les équipes qui se présentaient. Nous sommes une équipe stable, qui a acquis de l'expérience par les 3 années passées à retisser des liens, à remettre sur rail une ville isolée par le municipale précédent. Ce travail de fond permettra des transformations conséquentes de la ville et nous en aurons besoin, particulièrement, pour nos grands projets, pour faire évoluer notre ville sans prendre trop de risques. Sur notre territoire Trignac sera écoutée, Trignac sera respectée.

Nous souhaitons qu'au vu des évolutions de notre ville, vous soyez satisfaits et fier de l'habiter.

#### **4. Détermination du nombre d'adjoints**

Ce nombre représente au maximum 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art. L 2122-2 du CGCT), soit pour Trignac, **8 adjoints** (le maire comptant en plus).

Ce nombre d'adjoints qui est un maximum, est soumis à délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2,

Considérant les résultats des élections municipales en date du 28 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide par 29 voix la création de 8 postes d'adjoints et précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Sous la présidence de M. AUFORT Claude, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum.

M. AUFORT Claude a fixé à **8** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Voix pour : **29 voix**, soit **l'unanimité**.

#### **5. Election des adjoints**

Après l'élection du maire, il a été procédé ensuite sous la présidence de M. Claude AUFORT, élu, maire, à l'élection de 8 adjoints.

Premier tour de scrutin :

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au Maire.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) constate le nombre de listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire déposées.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire ont été déposées.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé une enveloppe dans l'urne. Il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants : **29**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : **0**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art.L.65 du code électoral) : **4**

Nombre de suffrages exprimés : **25**

Majorité absolue :

Nombre de suffrages obtenus :

Liste « Ensemble, agissons pour Trignac », menée par Claude AUFORT : **25**

La liste présentée par M. AUFORT Claude ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

1. Mme Dominique MAHE-VINCE
2. M. Jean-Louis LELIEVRE
3. Mme Laurence FREMINET
4. M. Gilles BRIAND
5. Mme Emilie CORDIER
6. M. Hervé MORICE
7. Mme Véronique JULIOT
8. M. Sébastien WAIRY

---

### **Déclaration de M. Alain DESMARS :**

« Monsieur le Maire, chers collègues,  
Je tiens à remercier l'ensemble des Trignacais et Trignacaises qui ont fait le choix de venir voter les 15 mars et 28 juin. Ce choix était courageux. Je profite également de ce moment pour remercier l'ensemble des membres de notre liste et de leur soutien. Sans eux, ce soir je ne serais pas là. Ils ont permis de faire respecter les diverses sensibilités qui ont toujours existé à Trignac, avec des équipes municipales élues depuis 1971. Je serai le représentant d'une vision différente, je porterai le nom de mes colistiers. Nous nous sommes positionnés pendant la campagne avec la réalisation d'une maison de santé communale, la modernisation et la rénovation du centre-ville, ainsi que les enjeux du réchauffement climatique. Je serai également une force de proposition, et soyez rassuré Monsieur le Maire nous ne demanderons aucun droit d'auteur si vous arrivez à reprendre l'une de nos idées. De même, je soutiendrai toutes les propositions amenant à la majorité qui iront dans le sens des valeurs de la gauche. Notre volonté est de constituer un point d'appui pour résister aux politiques libérales portées par Macron et son gouvernement. Je vous remercie de votre attention. »

---

### **Déclaration de M. Michel CONANEC :**

« Mesdames, Messieurs bonsoir,  
Je suis conseiller pour la première fois, avant j'étais adjoint. Je le redis bien, je suis sans étiquette, qu'on ne me colle pas à côté de David Pelon surtout. Je suis là pour aider la commune, et ce que je vois c'est que ça va être difficile financièrement, économiquement et réchauffement. Ce qui serait bien, c'est que les conseillers municipaux, comme nous on l'a fait, qu'on reverse une partie de nos indemnités pour la commune. Je vous remercie. »

-----

### **Déclaration de M. David PELON :**

« Permettez-moi, en préambule, d'avoir une pensée reconnaissante pour l'ensemble de celles et ceux qui ont été au premier rang face à cette crise et à la pandémie...,

Je me réjouis aussi, de constater, qu'une des actions qui étaient inscrites sur notre livret programme – la retransmission du Conseil Municipal – ait été reprise et mise en application dans l'intérêt général de nos concitoyens ! C'est un bon début de coopération entre les différentes instances formant ce Conseil qui œuvre pour l'intérêt général de nos habitants.

M. le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier les Trignacaises et les Trignacais qui ont porté leur confiance sur notre liste « Trignac en action » ; malheureusement notre équipe n'a pas remporté cette élection, laquelle aurait apporté un nouvel élan et un projet moderne, et d'avenir pour notre commune.

Seulement 36,9% des électeurs trignacais se sont déplacés, soit une abstention record de 63,1% alors que la moyenne nationale est de 58,4%.

A l'évidence, la peur du Covid 19 n'est pas l'unique cause de cet absentéisme et il faut voir dans ce désistement un désintérêt pour les affaires locales mais aussi un mécontentement de la population devant les piètres résultats de votre gestion pendant ce demi-mandat.

Ces résultats me laissent dubitatifs :

Les 4 listes étant restées en lice au 2<sup>ème</sup> tour et aucune n'ayant fusionnée, il en résulte que 53% des voix exprimées s'opposent à la politique que vous avez menée au cours de ces trois dernières années. Le vainqueur de cette élection est donc l'opposition.

De plus, votre score basé sur moins de 47% des Trignacais ayant voté, ne représentent que, 17% de la base électorale totale.

Permettez-moi de vous dire que votre victoire est bien terne et, qu'aujourd'hui, vous êtes élu Maire par défaut, malgré vos alliances politiques diverses, à gauche voire extrême gauche et malgré le soutien que vous a accordé le parti présidentiel !

Des 63% de Trignacais qui vous faisaient confiance en 2017, il n'en reste qu'un peu moins de 47%. Quelle chute vertigineuse en seulement 3 ans.

Dans ses circonstances, Monsieur, vous serez encore plus redevable, et vous devrez mesurer la responsabilité que nos concitoyens vous ont confiée et faire preuve d'humilité !

M. le Maire,

La période que nous avons vécue et que nous vivons encore, est à bien des égards, exceptionnelle.

Exceptionnelle sur le plan sanitaire, puisque, nous déplorons plus de 29000 décès sur l'ensemble du pays sans compter l'impact du virus sur de nombreuses personnes hospitalisées !

Période exceptionnelle qui a engendré la restriction de nos libertés élémentaires ; dans notre pays démocratique, c'est un épisode sans précédent !

Le « confinement » a entraîné la privation de la liberté de circulation et de la liberté de réunion, des mesures inédites dans l'histoire de notre pays en temps de PAIX !

Cette période fut exceptionnelle, aussi, sur le plan démocratique puisque les pouvoirs ont été concentrés uniquement sur l'exécutif et que nous avons vécu, pendant plusieurs semaines, une mise entre parenthèses de la démocratie locale, avec l'impossibilité d'installer les nouveaux conseils municipaux élus au 1<sup>er</sup> tour.

Le confinement, a été, pour beaucoup, un temps de réflexion, un temps où même les utopies semblaient réalisables, repensant le monde, imaginant un monde meilleur et tirant les conclusions du passé.

Cette période, cet isolement forcé, a créé les conditions, à l'analyse et ont entraîné, pour beaucoup, un rapport au temps...différent. La crise est venue nous rappeler que nous sommes des êtres humains, mortels.

Vous a-t-elle permis, Monsieur le Maire, de réfléchir humblement aux conflits, que vous entretenez avec les personnels, aux relations que vous avez avec la population ?

- Examinant les plaintes syndicales qui dénoncent vos agissements et votre mépris envers certains agents et le favoritisme pour d'autres, vous taxant d'alimenter un climat délétère et de la souffrance au travail ;
- En écoutant les termes du citoyen qui a dénoncé certains passe-droits que vous vous êtes empressés de vous octroyer dès le début de votre investiture en 2017 à des fins personnelles et qui a provoqué une altercation au soir des résultats,
- Etant à l'écoute de mes concitoyens, j'en conclus que rien ne va plus et qu'il est temps pour vous de revenir à plus d'humanité, à une politique essentielle !

L'essentiel pour un MAIRE, c'est le service public, tous les services publics, à commencer par les agents municipaux de Trignac et pas uniquement avoir une banderole adossée sur le fronton de la Mairie !

J'ose croire que vous puissiez revenir à la bienveillance et non à votre gestion actuelle de la destruction physique et mentale des agents municipaux qui n'est pas une bonne politique !

Face à l'impréparation d'un Etat qui a navigué à vue dans cette crise, face aux insuffisances d'un Gouvernement déconnecté, certaines collectivités territoriales ont su réagir et prendre le relais, VOUS non, votre fiasco dans la gestion de la distribution des masques en est une démonstration !!

Cette crise nous a tous marqué, marquera durablement nos esprits et conditionnera nos actions futures !

Et vous le savez, ce mandat sera marqué par des conséquences psychologiques, sociales et économiques dues à cette crise, difficiles à mesurer et à quantifier aujourd'hui, mais dont le

Et vous le savez, ce mandat sera marqué par des conséquences psychologiques, sociales et économiques dues à cette crise, difficiles à mesurer et à quantifier aujourd'hui, mais dont le poids pèsera sur nous et sur nos concitoyens pendant plusieurs mois encore, pour beaucoup, il sera difficile de remonter la pente !

Être élu municipal, nécessite une volonté et même une implication passionnelle pour l'action publique et, bien entendu, pour sa commune de résidence, bien évidemment !

Je suis convaincu que nul ne peut perdurer dans un tel mandat, s'il n'est pas doté d'une empathie naturelle, s'il n'est pas attentif à ses administrés, s'il n'est pas prêt à leur consacrer du temps, s'il n'est pas disponible à tout moment pour ceux qui lui ont donné leur confiance dans le vote ou pas du tout : cette dévotion empiète souvent sur la vie privée, sur la famille, sur les amis, mais il faut en être conscient dès le moment où l'on est candidat.

Être élu, c'est défendre l'environnement, la biodiversité, la qualité de vie, la proximité des commerces, les associations, les services publics, une solidarité raisonnée pour tous, sans rejeter ceux qui ne pensent pas comme vous, ...

Être élu, c'est être dans l'action, agir, innover, moderniser, développer, transformer le territoire en respectant une histoire, nos racines.

Pour conclure, notre groupe, TRIGNAC en action aura le cœur de défendre et de travailler pour le bien-être, une gestion de proximité et une solidarité pour tous les Trignacais quel qu'ils soient, et, de préparer les futures échéances électorales.

Je vous remercie pour votre attention.

David PELON

TRIGNAC en action

[www.trignacenaction.fr](http://www.trignacenaction.fr) »

---

Réponse de M. Claude AUFORT à M. David PELON

« Vous ne m'entraînez pas dans ce que j'ai essayé d'éviter dans ce conseil municipal, c'est-à-dire dans les guéguerres qui sont les suites des campagnes électorales. Je trouve que ce n'est pas au niveau et vous montrez en effet que vous n'êtes pas au niveau M. Pelon. Vous avez eu la possibilité de gérer la commune, vous avez fait exploser en 3 ans, donc vous donnez des conseils, je les écoute avec grande attention. Vous avez été deux fois battu, vous avez connu des conflits avec le personnel, mais vous donnez des conseils. Je n'en dirais pas plus, parce que je pense en effet que pour un premier conseil municipal, on attend autre chose de nous que des méchancetés, des agressivités ou des insultes comme vous savez le faire de temps en temps. Je ne vais pas répondre plus là-dessus, c'est fidèle à ce que vous faites habituellement. »

---

Monsieur le Maire, au nom de l'équipe municipale, remercie Alain DELAUNAY, Directeur des Services Techniques, pour son travail et son implication au sein de la collectivité.

Fait à Trignac, le 3 juillet 2020

Le Maire,  
M. AUFORT Claude



